

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DVD 23 Vélo-école (20e) – Convention d'occupation du domaine public avec mise à disposition de mobilier de stationnement vélo sécurisé.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'Association Vélo-école du 20e la convention d'occupation du domaine public avec mise à disposition de mobilier de stationnement vélo sécurisé afin de soutenir le développement de cette vélo-école ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 17 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Vélo-école du 20e la convention d'occupation du domaine public avec mise à disposition de mobilier de stationnement vélo sécurisé relative au soutien au développement de cette vélo-école, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO